

## BULLETIN D'INSCRIPTION AUX TESTS D'EXIGENCES PRÉALABLES (TEP)

NOM : ..... PRÉNOMS : ..... / ..... / .....

Date de naissance : .. / .. / ..... Lieu et département de naissance : .....

ADRESSE : .....  
.....

TÉL : ..... - TÉL port : ..... - Courriel : .....

NIVEAU ÉQUESTRE : .....

NIVEAU SCOLAIRE (dernier diplôme + date d'obtention) : .....

Inscription à la session de TEP du 19 juillet 2019

Inscription au stage de 4 jours qui précède la journée d'examen (du lundi au jeudi)

Je souhaite louer un cheval pour  l'épreuve de dressage

l'épreuve d'obstacles

l'épreuve de travail à pied

l'épreuve d'extérieur

les quatre

aucune

Je souhaite réserver ..... boxes du .. / .. / .. au .. / .. / ..

Vous recevrez une convocation dans la semaine précédant la session, à l'adresse courriel que vous avez donnée ci-dessus.

Merci de nous appeler quelques jours avant pour nous donner l'heure approximative de votre arrivée, si vous avez réservé un box.

### TARIFS

Stage de 4 jours : 360€ (incluant le stage, l'inscription aux TEP et la location des chevaux)

**Si vous ne faites pas le stage :**

Inscription aux TEP : 30€

Location cheval : 30€ par épreuve

Box : 20€

Inscription **avant le 29 juin 2019**

**Aucune inscription ne sera retenue sans le règlement (chèque à l'ordre de la SHUC).**

**DOCUMENTS À FOURNIR:**

- 1 photo d'identité,
- Photocopie de la carte d'identité, recto-verso,
- Attestation de réussite à une ou plusieurs épreuves des TEP si vous ne repassez pas toutes les épreuves,
- Photocopie de l'attestation de formation relative au secourisme : PSC1, AFPS, PSE1 ou PSE2 en cours de validité, AFGSU de niveau 1 ou 2 en cours de validité ou SST en cours de validité,
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités équestres datant de moins d'un an.

**DISPENSES**

**Pour le BP en 4 UC, il y a deux Tests à valider (A : extérieur - B : dressage, obstacle, travail à pied)**

**Vous êtes dispensé du Test A** si vous présentez une attestation (délivrée par le directeur technique national) de :

- 2 participations sans abandon ni élimination en épreuves de concours complet d'équitation (CCE) de niveau Club 2 minimum ou équivalentes,
- 3 participations sans abandon ni élimination en épreuves de niveau Club 2 minimum ou équivalentes dont une au moins en CCE ou TREC,
- si vous êtes titulaire du BAPAAT Randonnée Équestre ou du CQP ASA Tourisme Équestre ou de l'AAE (Animateur Assistant d'Équitation) délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Vous êtes dispensé du Test B si :**

- vous êtes titulaire de l'AAE (Animateur Assistant d'Équitation), délivré à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017
- si vous êtes titulaire du degré 2.

**Vous êtes dispensé des deux Tests si :**

- Vous êtes inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau en équitation,
- Vous êtes titulaire :
  - de l'AAE délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 2017,
  - de l'AQA attelage, poney, Tourisme Equestre ou Western,
  - de l'autorisation spécifique d'exercer,
  - du BEES 1<sup>er</sup> degré activités équestres ou Equitation
  - des exigences techniques préalables à l'entrée en formation et justificatif d'inscription au BPJEPS activités équestres en 10 UC,
  - des UC 5 + 6 + 8 ou UC 7 + 8 + 9 du BPJEPS activités équestres mention équitation en 10 UC,
  - des UC 7 + 8 + 9 du BPJEPS activités équestres mention attelage, western, équitation de tradition et de travail ou tourisme équestre en 10 UC,
  - du degré 3,
  - de l'ATE (accompagnateur de tourisme équestre) délivré jusqu'au 28/08/2007 et après le 13/11/2009,
  - du GTE (Guide de tourisme équestre) délivré jusqu'au 28/08/2007,
  - du CEP3,
  - du CQP ORE ou du CQP EAE
- Vous avez obtenu :
  - 2 classements dans le 1<sup>er</sup> tiers en CCE Am3 ou niveau supérieur ou en endurance niveau Am élite ou supérieur

- 2 classements dans la 1<sup>ère</sup> moitié en attelage Am1 Grand Prix ou supérieur,
- 2 participations effectives à un match de horse ball du championnat de France Pro ou supérieur,
- 2 classements dans la 1<sup>ère</sup> moitié du classement en POR, 2 résultats de 40/60 minimum en maîtrise des allures, 2 résultats minimum de 120/160 en PTV sur un TREC de niveau Am1 ou supérieur,
- un classement en tant que longeur dans la 1<sup>ère</sup> moitié du classement au championnat de France voltige Am1 individuel ou supérieur,
- 1 résultat à 65% minimum du total des points en Reprise, 1 résultat dans la 1<sup>ère</sup> moitié du classement en maniabilité technique et 1 résultat dans la 1<sup>ère</sup> moitié du classement en tri de bétail sur une épreuve d'Equitation de travail Am1 ou supérieur.